

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 4 août 2014 le **règlement numéro 2014-03 décrétant un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle dans un secteur urbain de la municipalité;**
- Ce règlement a été adopté en vertu de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;
- Le règlement numéro 2014-03 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 19 août 2014.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier